



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE
ET DE SECURITE SUD-OUEST

Bordeaux, le 09 MARS 2016

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
SUD-OUEST

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT

AVIS DE CONCOURS

AGENT SPECIALISE DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE - Session 2016 -

CALENDRIER PREVISIONNEL	
date limite de dépôt de candidatures (concours externe et interne)	Mercredi 06 avril 2016, délai de rigueur Inscription en ligne : 18 h 00, heure de Paris Inscription papier : le cachet de la poste faisant foi
Epreuves écrites d'admissibilité	Mercredi 27 avril 2016
Epreuves orales d'admission	Courant juin 2016
Prise de fonctions	Courant septembre 2016

CONDITIONS D'ADMISSION

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> - Il est ouvert aux femmes et aux hommes de nationalité française, âgés de 18 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours. - Aucune condition d'âge maximale n' est exigée. - Être titulaire au minimum d'un BEP ou CAP ou d'un diplôme équivalent de niveau V (le BEPC <u>ne relève pas</u> du niveau V. Il ne permet donc pas de s'inscrire à ce concours) ou justifier d'au moins 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi d'Agent Spécialisé de la Police Technique et Scientifique. 	<p>Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents non titulaires <u>des trois fonctions publiques et de leurs établissements publics</u> comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs.</p> <p>Les intéressés doivent être en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Ne peuvent faire acte de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les militaires - les fonctionnaires en disponibilité - les gendarmes adjoint volontaires.

Les pièces (copies de diplômes, CNI, japd, le cas échéant) **ne sont pas à transmettre** à l'inscription. Elles seront demandées aux candidats et examinées à l'admission. Toute transmission de document ne faisant toutefois pas apparaître que le candidat remplit les conditions exigées à ce concours lui fera perdre le bénéfice de celui-ci.

Le nombre de postes offerts à ce concours externe et interne ainsi que leur localisation qui se situera dans la zone de défense et de sécurité du sud-ouest (région Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin) seront précisés ultérieurement. .../...

EPREUVES DU CONCOURS

EPREUVES D'ADMISSIBILITE - MERCREDI 27 AVRIL 2016 -

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

1ERE EPREUVE : Questionnaire à choix multiples et/ou problèmes permettant d'apprécier les connaissances du candidat en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, chimie et physique.

(durée 2 H 00, coefficient 2, note éliminatoire inférieure à 05 sur 20).

Les programmes de ces matières correspondent aux programmes d'enseignement de la classe de troisième de l'Education Nationale.

2EME EPREUVE : Epreuve écrite consistant à répondre, à partir d'un texte d'ordre général, d'une page maximum ou de 300 à 350 mots, à six à huit questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et ses capacités à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte.

(durée 2 H 00, coefficient 1, note éliminatoire inférieure à 05 sur 20)

3EME EPREUVE : Tests psychotechniques

(durée 2 H 00)

Ces tests sont destinés à évaluer la compatibilité du profil psychologique du candidat avec les missions de Police Technique et Scientifique.

EPREUVES D'ADMISSION – COURANT JUIN 2016 -

CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE

Entretien libre qui débute par une présentation du candidat permettant aux membres du jury d'apprécier ses compétences, ses capacités et ses motivations à exercer les fonctions postulées. Le jury peut s'appuyer sur le parcours du candidat et lui soumettre une ou plusieurs questions relatives à des mises en situation pour évaluer celui-ci.

Durée : 20 minutes dont 05 minutes de présentation ; coefficient 3 ; note éliminatoire : inférieure à 05 sur 20.

**EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION – CHOIX LORS DE L'INSCRIPTION QUI NE PEUT ETRE MODIFIE
DES LA CLOTURE D'INSCRIPTION INTERVENUE**

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Discussion avec le jury dans la langue choisie.

(Durée : 15 minutes – coefficient 1).

Les langues admises sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe littéral.

Seul est pris en compte au moment de l'admission le nombre de points supérieur à la moyenne (10/20)

► **Les inscriptions en ligne** qui sont à **privilegier**, dorénavant, seront closes **le mercredi 06 avril 2016, 18 h 00, heure de Paris**. Les dossiers d'inscription effectués sous format papier devront aussi être retournés pour **le mercredi 06 avril 2016, selon le délai de rigueur, le cachet de la Poste faisant foi**.

RETRAIT ET DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

► **Centre d'épreuves en région Aquitaine, Poitou-Charentes ou Limousin :**

S.G.A.M.I. SUD-OUEST

D.R.H. - Bureau du Recrutement

89 cours Dupré de Saint-Maur – B.P. 30091

33041 BORDEAUX CEDEX

☎ 05 56 99 71 71

Site internet www.lapolicenationale recrute.fr – rubrique « concours et sélections » « Agent spécialisé de Police Technique et Scientifique de la Police Nationale »

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général-Adjoint,

Stéphane AUBERT